



**MINISTÈRES  
ÉDUCATION  
JEUNESSE  
SPORTS  
ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général  
Service de l'encadrement  
Sous-direction des carrières  
des personnels d'encadrement  
Bureau des personnels d'inspection

DE SE 2-2  
N° DE-D2024-  
Affaire suivie par : Catherine SIMON

Tél : 01 55 55 32 21  
Mél : ijs.de@education.gouv.fr  
Site Arborial  
2 rue Rol-Tanguy  
93100 Montreuil

**Direction de l'encadrement**

Paris, le **09 AVR. 2026**

Note

à

Mesdames et Messieurs les inspectrices et les  
inspecteurs de la jeunesse et des sports

s/c Mesdames et Messieurs les rectrices et recteurs de  
région académique

s/c de Mesdames et Messieurs les chefs de service  
(personnels détachés ou affectés hors académie)

**Objet : campagne de mobilité 2026 des inspecteurs de la jeunesse et des sports**

**Référence** : lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels des ministères de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports du 22 octobre 2024, publiées au bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports spécial n° 5 du 31 octobre 2024

**Pièces jointes :**

- Annexe 1 : Liste indicative des postes vacants au 1<sup>er</sup> septembre 2026
- Annexe 2 : Fiche de vœux

Depuis le transfert de la gestion des personnels de la jeunesse et des sports, intervenu le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le bureau des personnels d'inspection est en charge, au sein de la direction de l'encadrement, du pilotage des différentes opérations de gestion administrative individuelle et collective des inspecteurs de la jeunesse et des sports (IJS).

Dans le respect des lignes directrices de gestion ministérielles visées en référence, une campagne de mobilité annuelle est organisée au bénéfice des IJS, à l'instar des autres personnels d'inspection.

La présente note vise à vous préciser les modalités de participation et le calendrier de la mobilité ouverte au titre de l'année 2026, pour des changements d'affectation prenant effet au 1<sup>er</sup> septembre.

Les informations qui suivent concernent l'ensemble des IJS, quelle que soit leur position (activité, détachement, congé parental et disponibilité), y compris les fonctionnaires détachés dans ce corps. La campagne de mobilité se déroulera lors d'une phase unique et doit permettre d'identifier des souhaits de mutation, y compris sur des

postes qui ne sont pas nécessairement vacants actuellement. Les mutations au fil de l'eau réalisées d'octobre à février, sont complémentaires de cette campagne de mobilité annuelle.

Vous trouverez ci-après les informations suivantes :

- I - Élaboration de la demande de mobilité et repères calendaires
- II - Formulation des vœux
- III - Cas particulier des inspecteurs en réintégration
- IV - Communication des résultats

## **I - Elaboration de la demande de mobilité et repères calendaires**

**La liste indicative des postes vacants d'IJS au 1<sup>er</sup> septembre 2026** figure en annexe 1.

J'attire votre attention sur le fait qu'une partie des postes sont identifiés comme **postes à profil** et font l'objet d'une **publication sur le site Internet Choisirleservicepublic.gouv.fr**. **Il vous appartient de consulter les fiches de poste correspondantes.**

Les recteurs de région académique seront amenés, pour les postes à profil, à émettre un **avis** sur les candidatures après étude de chacune d'elles et, le cas échéant, un entretien. Ces avis seront communiqués à la direction de l'encadrement.

En revanche, il n'est pas prévu d'entretien pour les postes non profilés.

Les **priorités légales** (rapprochement de conjoint, situation de handicap, centre des intérêts matériels et moraux, etc.) seront prises en compte pour départager des candidats dont le profil et les compétences seraient jugés identiques. Vous êtes invités à joindre tous les documents permettant d'attester de votre situation.

### **Dépôt des candidatures :**

Pour participer à la campagne de mobilité, vous devrez **compléter la fiche de vœux** figurant en annexe 2 de la présente note **et, pour les postes à profil, observer la procédure décrite dans les fiches de poste** publiées sur *Choisirleservicepublic.gouv.fr*

La **fiche de vœux** (annexe 2) devra être retournée directement à l'adresse électronique **[ijs.de@education.gouv.fr](mailto:ijs.de@education.gouv.fr)** **au plus tard le lundi 4 mai 2026, en prenant soin de placer en copie** du message votre supérieur hiérarchique direct et le rectorat de région académique, si vous êtes affectés en SDJES ou DRAJES.

Vous devrez également **transmettre votre candidature à l'académie concernée pour les postes à profil** (selon la procédure indiquée dans la fiche de poste).

## **II - Formulation des vœux**

Vous pouvez formuler jusqu'à **six vœux**, classés par ordre de priorité.

### **Vos vœux peuvent porter :**

- sur un ou plusieurs postes vacants qui sont listés dans l'annexe 1
- sur tout autre poste susceptible de devenir vacant

### **Point d'attention**

La présente mobilité ne concerne pas les emplois fonctionnels accessibles par voie de détachement (conseillers de DASEN en matière de jeunesse, d'engagement et de sports, DRAJES, directeur de CREPS...) qui font l'objet d'un processus de recrutement distinct.

### III – Cas particulier des inspecteurs en réintégration

Les agents qui souhaitent être réintégrés au 1<sup>er</sup> septembre 2026, notamment après un détachement ou une disponibilité, doivent formuler des vœux dans le cadre de cette campagne. N'ayant pas un droit à réintégration dans leur dernière région d'exercice, ils sont invités à formuler des vœux larges, une affectation hors vœux ne pouvant être exclue en cas de vœux trop restreints.

### IV - Communication des résultats

Vous serez **personnellement informés par courrier électronique des résultats** de la mobilité lors de la première quinzaine du mois de juin.

Les arrêtés d'affectation vous seront notifiés après cette date.

Pour la ministre des sports, de la jeunesse et de la vie  
associative, et par délégation,  
le sous-directeur des carrières des personnels  
d'encadrement,

AUBER

Vincent AUBER